

## Séance publique – Parlement wallon - Commission santé - séance mardi 6 novembre

Président : M. Alain ONKELINX

Vice-président : M. Luc TIBERGHIE

Vice-présidente : Mme Florence REUTER

### Membres effectifs

MM. Kilic, Onkelinx, Mmes Pécriaux, Sonnet, Trotta

Mme Bertouille, M. Dodrimont, Mme Reuter

MM. Daele, Tiberghien

M. Elsen, Mme Salvi

### Membres suppléants

M. Eerdekens, Mmes Houdart, Kapompolé, Simonis, Yerna

MM. Jamar, Miller, Mme Pary-Mille

Mmes Meerhaeghe, Saenen

Mme Goffinet, M. Prévot

## QUESTION ORALE DE M. TIBERGHIE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LA CELLULE POLITIQUE FRANCOPHONE « SANTÉ-ASSUÉTUDES »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tiberghien à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « la cellule politique francophone « santé-assuétudes » ». La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, la politique relative aux assuétudes commune à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Wallonie et à la Cocof a connu de nombreuses avancées. Je ne ferai que citer – parce que nous en avons déjà parlé au sein de cette commission – les trois tables rondes qui ont été organisées et le « cadre politique commun » qui en a résulté. Les résultats ont été très concrets en matière d'agrément de la Fédito, de même que de services et de réseaux actifs en matière d'assuétudes. Vous annonciez que votre volonté était de voir chacune des zones de la Wallonie dotée de réseaux et de services de qualité à disposition des citoyens concernés par la thématique des assuétudes.

Je souhaiterais savoir si cette volonté est aujourd'hui pleinement rencontrée : les 12 zones définies par le décret du 3 juin 2004 sont-elles à présent dotées de réseaux agréés et couvertes par le nombre de services adéquats ?

Par ailleurs, au terme des tables rondes, il avait été rappelé qu'une « Cellule politique francophone santé assuétudes » serait créée, dont les objectifs ont été ainsi définis :

- faciliter la mise en oeuvre d'une politique intégrée fondée sur les trois piliers : prévention, réduction des risques et traitement ;
- construire une vision commune à partir des dispositifs francophones en matière de santé ;
- formaliser des collaborations politiques et fonctionnelles pour agir sur les déterminants de la santé.

Je souhaiterais que vous fassiez le point sur l'état actuel de cette « cellule » - est-elle fonctionnelle ? – et plus globalement sur les suites données aux fameuses tables rondes initiées – dont la première avait eu lieu, je pense, dans ces bâtiments ? Merci.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

**Mme Tillieux**, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Député, les réseaux et les services spécialisés en assuétudes sont à différencier. Chaque zone doit, à terme, disposer d'un réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes et les missions de ce réseau sont l'identification de l'offre de services au sein de la zone, la concertation institutionnelle et l'appui aux services spécialisés. Au sein de ces zones, il existe des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes dont les missions sont l'accueil et l'information des bénéficiaires auxquels s'ajoute, au minimum, une des missions suivantes :

- l'accompagnement psychosocial ;
- la prise en charge psychothérapeutique et médicale ;
- les soins, dont au moins les soins de substitution ;

- les cures de sevrage, la prise en charge résidentielle ou hospitalière ;
- la réduction des risques.

La couverture des zones progresse. De façon plus détaillée, on trouve:

- Zone 1 : Mouscron-Tournai-Ath : 1 réseau et 3 services agréés ;
- Zone 2 : La Louvière : 1 réseau et 2 services agréés ;
- Zone 3 : Brabant : 1 réseau en cours d'agrément et 2 services en cours d'agrément ;
- Zone 4 : Huy-Waremme : 1 réseau ayant introduit une demande d'agrément et 1 service en cours d'agrément ;
- Zone 5 : Liège : 1 réseau agréé et 4 services agréés ;
- Zone 6 : Verviers : 1 réseau qui a introduit une demande d'agrément ;
- Zone 7 : Mons : 1 réseau et 1 service agréés ainsi qu'un service en réseau en cours d'agrément ;
- Zone 8 : Charleroi : 1 réseau et 3 services agréés ;
- Zone 9 : Namur : 1 réseau et 1 service agréés et 3 services en cours d'agrément ;
- Zone 10 : Dinant : 1 service en cours d'agrément ;
- Zone 11 : Philippeville : 1 réseau et 1 service agréés ;
- Zone 12 : Luxembourg : 1 réseau et 1 service agréés et 1 service en cours d'agrément.

Vous constatez que la procédure d'agrément est toujours en cours pour quelques réseaux et services – et j'espère qu'elle pourra aboutir en 2013. Force est de constater que, sous cette législature, de nombreux progrès auront été réalisés en ce qui concerne la structuration du secteur.

À titre d'exemple, depuis ce mois d'octobre, le financement d'une partie des services et réseaux agréés a été renforcé et stabilisé par l'intégration, dans leurs subventions réglementaires, d'anciennes subventions facultatives dites « PST 3 ». Par ailleurs, la reconnaissance de la Fédito est effective et constitue également un apport appréciable au sein du secteur.

Quant à la Cellule politique francophone Santé- Assuétudes, les débats prennent du temps, en ce sens qu'ils impliquent divers Gouvernements, en l'occurrence le Collège de la Cocof, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Gouvernement wallon. Nous en reparlerons donc. Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tiberghien.

**M. Tiberghien** (Ecolo). - Oui, il faudra bien en reparler, c'est clair.

Par rapport aux agréments des zones, je remarque qu'il y a beaucoup d'avancées. Si j'ai bien compris, chaque fois que vous citez un réseau et des services, cela veut dire que le réseau a été agréé sauf un, je pense, où vous avez dit qu'il était encore en demande. Donc, j'espère aussi que les zones seront complétées et que ces agréments sont structurels.

Cela veut dire qu'on ne doit pas chaque fois avoir une remise en cause. Si c'est le cas, tant mieux, parce que derrière tout cela il y a des coordinateurs il y a des emplois. Pendant longtemps, au début de cette législature, j'avais mis le doigt sur des problèmes de licenciement de coordinateurs parce qu'on était dans l'inconnu de savoir si le réseau allait pouvoir se poursuivre. Il y a, en tout cas, de belles avancées.

Il faudra qu'on reparle de la Cellule politique francophone pour qu'elle fonctionne et qu'elle amène des résultats concrets.